



**À 19 h 45 le Comité de démolition se réuni pour statuer sur la demande d'autorisation pour le bâtiment principal situé au 571, rang du Petit-Bois-d'Autray.**

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des procès-verbaux du 4 et 24 octobre 2022;
4. Information et suivi de dossiers;
5. Administration :
  - 5.1. Adoption du projet de règlement 122-2022 relatif au parc canin municipal;
  - 5.2. Nomination du maire suppléant et du substitut à la MRC;
  - 5.3. Budget 2023 et budget triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 – date d'adoption;
  - 5.4. Disposition de biens excédentaires;
6. Sécurité publique :
  - 6.1. Plan d'entraide intermunicipale en sécurité civile;
7. Travaux publics :
  - 7.1. Programme d'aide à la voirie locale 2023 – Volet soutien;
8. Hygiène du milieu;
9. Loisirs et culture :
  - 9.1. Pavillon Clément-Loranger – entretien;
10. Urbanisme et mise en valeur du territoire :
  - 10.1. Adoption projet de règlement 1071-78-2022 modifiant le règlement de zonage 105-92 – Bâtiment préfabriqué à profil semi-circulaire de type MegaDome;
  - 10.2. Adoption du projet de règlement 1004-1-2022 modifiant le règlement 1004-2001 (dérogations mineures);
  - 10.3. Dépôt – certificat de conformité – règlement 1071-77-2022 (normes d'implantation);
  - 10.4. Avis de motion et adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement 1083-2017 (PIIA) – Ajout de normes pour le secteur 5 (rue des Étangs);
  - 10.5. Avis de motion et adoption du premier projet de règlement modifiant les règlements de zonage 269-90 et 105-92 – Dispositions concernant la sécurité des piscines;
  - 10.6. Demande de permis de démolition – 571, rang du Petit-Bois-d'Autray;
  - 10.7. Demande de permis PIIA;
11. Courrier;
12. Approbation des comptes payés et à payer;
13. Divers;
14. Période de questions;
15. Levée de la séance.